

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/09/2024 - 10652 - 2006 B 00884 - 440 268 076 - A.C.F. PARTICIPATIONS

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2024

Page 4

Désignation de l'entreprise : SAS ACF Participations

Adresse de l'entreprise 15 AVENUE DE GARRIS 64120 ST PALAIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

12

Numéro SIRET* 44026807600039

Date de l'exercice précédent *

12

	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice clos le		Net 3	N°	
			131122023	131122024		Net	Net
						4	

(I)		AA	AB	CX	AF	AH	AJ	AL	AN	AP	AR	AT	AV	AX	CS	CU	BB	BD	BF	BH	BJ	BL	BN	BP	BR	BT	BV	BX	BZ	CB	CD	CF	CH	CJ	CW	CM	CN
Capital souscrit non appelé																																					
Frais d'établissement *																																					
Frais de développement *																																					
Concessions, brevets et droits similaires																																					
Fonds commercial (1)																																					
Autres immobilisations incorporelles																																					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles																																					
Terrains																																					
Constructions																																					
Installations techniques, matériel et outillage industriels																																					
Autres immobilisations corporelles																																					
Immobilisations en cours																																					
Avances et acomptes																																					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence																																					
Autres participations																																					
Créances rattachées à des participations																																					
Autres titres immobilisés																																					
Prêts																																					
Autres immobilisations financières*																																					
TOTAL (II)																																					
Matières premières, approvisionnements																																					
En cours de production de biens																																					
En cours de production de services																																					
Produits intermédiaires et finis																																					
Marchandises																																					
Avances et acomptes versés sur commandes																																					
Clients et comptes rattachés (3)*																																					
Autres créances (3)																																					
Capital souscrit et appelé, non versé																																					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)																																					
Disponibilités																																					
Charges constatées d'avance (3)*																																					
TOTAL (III)																																					
Frais d'émission d'emprunt à étaler																																					
Primes de remboursement des obligations																																					
Ecart de conversion actif*																																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)																																					

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		Stocks :		(3) Part à plus d'un an :		Créances :	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :							

* Dossier N° 000550 en Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE *

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

STOCKS *

ACTIF CIRCULANT

CREANCES

DIVERS

Comptes de régularisation

Capital (Quota)

RECUT

Désignation de l'entreprise : SAS ACF Participations

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6...100...000.....)	DA	6 100 000	6 100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	610 000	610 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	7 801 977	8 336 130
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	288 035	966 447
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	14 800 012	16 012 577
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	239	104
	Dettes fiscales et sociales	DY	181 666	4 743
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	25 523	23 207
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	207 428	28 053
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 007 441	16 040 631
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	207 428	28 053
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ACF Participations		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	153 505151 399
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 1472 213
	Salaires et traitements*					FY	23 10622 468
	Charges sociales (10)					FZ	6 0476 421
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*	dont fonds de commerce	HS	GA	7591 111
			- dotations aux provisions			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)					GE	4040
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	185 603183 652
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(185 603)(183 652)
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	692 0551 101 467
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	47 11628 416
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	22 101
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	51 663
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP	790 8341 151 984
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	566
	Différences négatives de change					GS	17 3791 315
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	86 041
	Total des charges financières (VI)					GU	103 4201 881
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	687 4141 150 103
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	501 810966 451

[Signature]

Désignation de l'entreprise : SAS ACF Participations

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	5		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	500	470 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	505	470 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	6 740	4	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	500	470 500	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	7 240	470 504	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(6 735)	(4 735)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	207 040		
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)										HL	791 338	1 622 484	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	503 303	656 037	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	288 035	966 447	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	692 055	1 101 467	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		566	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		dont cotisations Madelin	A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AJUSTEMENTS COMPTES TIERS										6 740		5	
PRODUITS CESSION ELEMENTS ACTIFS												500	
VNC ELEMENTS CEDES										500			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ACF Participations
Société par actions simplifiée
au capital de 6 100 000 euros
Siège social : 15 Avenue de Garris, 64120 ST PALAIS
440 268 076 RCS BAYONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

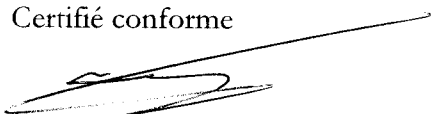
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 288 035,14 euros de la manière suivante :

La totalité du résultat de l'exercice, soit 288 035,14 euros, est affectée au compte Autres Réserves passant ainsi de 7 801 977,17 euros à 8 090 012,31 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mai 2024

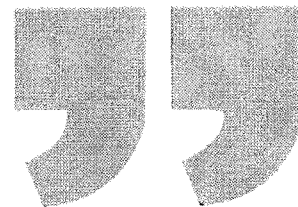
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme



Le Président

Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE



ACF PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 6 100 000 €
Siège social : 15 avenue de Garris – 64120 SAINT-PALAIS
R.C.S : BAYONNE – 440 268 076

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Ce rapport contient 11 pages (y compris la présente)

www.acomaudit.com



BAYONNE
Immeuble Igo Aldea
3, Chemin de la Marquette
64100 BAYONNE
☎ 05 59 52 36 36

UHART-CIZE
1, Route d'Arneguy
64220 UHART-CIZE
☎ 05 59 37 24 05

S.A.S. au capital de 100 000 € - R.C.S. Bayonne N° 801 288 564 - N° TVA Intracommunautaire : FR64 801 288 564 - N.A.F. 6920Z

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Nouvelle-Aquitaine
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la Société par Actions Simplifiée « ACF PARTICIPATIONS »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée « ACF PARTICIPATIONS » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821 -55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

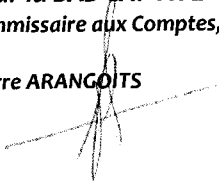
ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bayonne, le 15 mai 2024

Pour la SAS CAP AVENIR CONSEIL,
Commissaire aux Comptes,

Pierre ARANGOITS



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (I)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage				759	759	100.00
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 931 480		3 931 480	3 931 980	500	0.01
	Créances rattachées à des participations				1 699 641	1 699 641	100.00
	Autres titres immobilisés	50 000	50 000				
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	3 986 394	54 914	3 931 480	5 632 380	1 700 900	30.20
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 134 580		1 134 580	651 622	482 958	74.12
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	8 043 965		8 043 965	7 802 330	241 635	3.10
	Disponibilités	1 897 416		1 897 416	1 954 229	56 813	2.91
	Charges constatées d'avance (3)				70	70	100.00
	Total III	11 075 961		11 075 961	10 408 251	667 710	6.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		15 062 354	54 914	15 007 441	16 040 631	1 033 190	6.44

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	6 100 000		6 100 000			
	Réserves						
	Réserve légale	610 000		610 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	7 801 977		8 336 130		534 153	6.41
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	288 035		966 447		678 412	70.20
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	14 800 012		16 012 577		1 212 565	7.57
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239		104		136	131.14
	Dettes fiscales et sociales	181 666		4 743		176 923	NS
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	25 523		23 207		2 316	9.98
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	207 428		28 053		179 375	639.40
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 007 441		16 040 631		1 033 190	6.44

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

207 428

28 053

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 15 007 440.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant un bénéfice de 288 035.14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		
		Créés	Remboursés	En fin
Titres	1000 (60%)			6 100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	498 395
Total	498 395

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 636
Autres dettes	25 523
Total	29 159

Charges et produits constatés d'avance

COMPTES ANNUELS
CERTIFIES PAR LA
SAS CREDIT Avenir CONSEIL
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Le 20/04/2024
LOUSTAUDAUDINE PIERRE JEAN JACQUES Président

COMPTES ANNUELS
CERTIFIES PAR LA
SAS CAP Avenir CONSEIL
COMMISSAIRE AUX COMPTES